

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité de démolition tiendra une séance le **lundi 22 septembre 2025, à 17 h 30**, à la mairie de Contrecœur, située au 5000, route Marie-Victorin, afin de statuer sur la demande concernant l'immeuble suivant :

8030, route Marie-Victorin, lot 6 477 237, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, soit au plus tard le 19 septembre 2025, ou à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville par courriel à : greffe@ville.contrecoeur.qc.ca.

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre lors de la rencontre prévue le 22 septembre 2025.

Donné à Contrecœur, ce 8 septembre 2025.



Éléa Claveau, notaire, OMA
Directrice des Services juridiques et greffe

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION**

**8030, route Marie-Victorin
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville de Contrecœur en date du 8 septembre 2025, en l'affichant à la mairie et sur l'immeuble concerné par la demande, conformément aux dispositions du règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecœur.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat à Contrecœur, ce 8 septembre 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,



Éléa Claveau, notaire, OMA